



a chronique **Ovine**

Semaine 4 du 25 janvier 2019

Avant la mise à l'herbe, des prairies au repos



Afin de conduire au mieux le pâturage au printemps, le seuil des 300 °C de températures pour la mise à l'herbe est un indicateur imparable. Son respect permet d'assurer au mieux le pâturage en matière de quantité et de qualité de l'herbe. Comme chaque année, vos journaux agricoles départementaux se feront le relai de cette information. Sur le site du Mourier à Saint Priet Ligoure (87) par exemple, les 300 °C sont atteints entre le 20 mars et le 10 avril selon les années.

Mais avant cela, les prairies doivent être au repos pendant au moins un mois et demi. Dans le cas contraire, le retard de la pousse d'herbe au printemps est de l'ordre de 10 jours. Un arrêt du pâturage au 1^{er} février pour une mise à l'herbe au 15 mars est donc indispensable. Dans ces conditions, et contrairement à ce qui est souvent dit, le pâturage hivernal par des brebis n'entraîne pas de baisse de production des prairies.

Photo semaine 04-19 : Un mois et demi de repos des parcelles en hiver

CP : Ciiirpo

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/CIIRPO)